



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 9 février 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2020/38 de la Municipalité, du 24 septembre 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la mise en place d'une phase-pilote de deux ans pour le développement d'un observatoire de l'environnement qui devra permettre de mesurer localement trois paramètres environnementaux, la température, le bruit et la pollution de l'air, avec un suivi académique, pour un montant de CHF 127'232.- ;
2. d'accepter de financer ce projet par le Fonds du développement durable à hauteur de CHF 110'000.- ;
3. de prendre acte du soutien du Canton au projet de réseau pilote sous la forme d'un financement supplémentaire de CHF 17'232.- ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Moins de sommets sur le plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution » ;
5. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Vincent Rossi « Monitoring environnemental de Lausanne ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf février deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 9 février 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Mieux protéger les policières et les policiers. Modification de l'art. 29 du Règlement général de police* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce projet de règlement en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf février deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 9 février 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Ilias Panchard et consorts : « Des alternatives locales et écologiques au béton » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf février deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 9 février 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Sarra Perrin : « Redynamiser la rue du Midi, favoriser la mobilité douce entre la Gare et la place Saint-François. » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf février deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 9 février 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Sarra Perrin et consorts : « Lausanne, ville de fontaines ? » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf février deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 9 février 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Louis Dana et consorts : « Grimpons ! » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf février deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 9 février 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour une étude sur la solitude à Lausanne » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf février deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 9 février 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Joël Teuscher et consorts : « *Plan de relance de la culture, on en est où ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité propose un ou plusieurs espaces scéniques et d'exposition extérieurs aux actrices et acteurs lausannois de la culture pour les beaux jours du printemps, de l'été et de l'automne afin de permettre la présentation dans les meilleurs conditions artistiques et sanitaires des productions reportées. »

et

la résolution de M. Daniel Dubas, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité procède à une nouvelle analyse de la situation des actrices et acteurs de la culture à Lausanne et décide de soumettre rapidement un crédit supplémentaire au Conseil communal au cas où les fonds disponibles s'avèrent insuffisants ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf février deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 9 février 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Pierre Conscience et consorts : *«La Municipalité doit faire preuve de transparence sur les analyses de pratiques policières réalisées par le Comité d'éthique »* ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité rende public l'intégralité des rapports qu'a réalisé et que réalisera à l'avenir le Comité d'Ethique de la police lausannoise, et fasse toute la transparence sur les analyses et propositions réalisées par cette institution à propos des pratiques policières à Lausanne. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf février deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
13^e séance du mardi 9 février 2021
Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Louis Dana et consorts : «*Actes antisémites à Lausanne et à Genève : quels constats et quelles suites ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf février deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :